

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-361

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par L'Espace d'art actuel LE RADAR sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement au parking du Violet dans le cadre d'un transport d'œuvres, du déchargement de pièces volumineuses et de l'exposition PIROUETTES

CONSIDERANT que ces événements auront lieu entre le 15 mai et le 21 septembre,

CONSIDERANT que ces opérations seront de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit **le jeudi 15 et vendredi 16 mai, le samedi 31 mai, le samedi 14 juin, le samedi 19 juillet, le samedi 23 août, le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2025,**

- *Parking du Violet de Bayeux sur deux emplacements de stationnement.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par LE RADAR

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf mai deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

